# ROMANCHE

LE JOURNAL DE NOS RIVIÈRES

N° 4 • MARS 2018

CONTRAT de RIVIÈRE

Romanche

LA STRUCTURATION DES POLITIQUES DE L'EAU

ZOOM SUR LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU (DCE) P

LE CONTRAT DE RIVIÈRE À MI-PARCOURS P

RIVIÈRES F

INONDATIONS P 7

ASSAINISSEMENT P 8

FICHE FAUNE P

EAU POTABLE P 10

COMMUNICATION P 11

< Béalière des Isles →

## Édito

Longtemps considérée comme abondante, l'eau est aujourd'hui perçue comme un bien limité à la qualité menacée. Dès 1964, les pouvoirs publics ont traduit cette préoccupation dans une première loi sur l'eau qui posait les bases de l'organisation d'aujourd'hui. Elle a initié l'organisation de la gestion de l'eau

par bassin versant avec la creation des Agences de l'Eau. La même année est introduit le principe "pollueur – payeur". Depuis, la politique de l'eau en France n'a cessé d'être modernisée et complétée. La loi de 1992 a créé les outils de planification qui sont encore aujourd'hui des feuilles de route indispensables pour guider et harmoniser les décisions prises dans ce domaine (voir p2 et 3). L'actuelle orientation donnée aux Agences de l'Eau avec des prélève-

ments significatifs annoncès, dans le cadre du 11ème programme, en faveur d'autres politiques que celle de l'eau ne va pas dans le bon sens. Je le regrette. Collectivement avec des mesures essentielles ou individuellement par des gestes simples, l'eau mérite plus que jamais toute notre attention.

Gilles STRAPPAZZON
Président du comité de rivière
Romanche

# LA STRUCTURATION

# DES POLITIQUES DE L'EAU

Depuis 1964, la politique publique de l'eau en France n'a cessé d'être modernisée et complétée afin de répondre à des enjeux fondamentaux tels que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées pour tous, la prévention des risques liés à l'eau ou encore, la préservation des milieux aquatiques. Les fondements de la politique de l'eau actuelle sont essentiellement issus de la Directive Cadre sur l'eau et de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.



#### RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE DIRECTIVE CADRE

DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU (DCE / 2000)

Elle vise à donner une **cohérence** à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale.

Elle fixe des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration des eaux superficielles et souterraines.



#### **ORIENTATION NATIONALE**

LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (LEMA / 2006)

#### DÉCLINAISON DE LA DCE EN DROIT FRANÇAIS

La LEMA donne des **outils** pour atteindre des objectifs de bon état demandé par la DCE.

La France est ainsi découpée en 7 grands bassins (6 en métropole + la Corse). Chaque bassin est rattaché à une Agence de l'Eau et établit un SDAGE\*, sorte de « plan de gestion » des eaux encadré par la DCE. Il fixe pour 6 ans des orientations pour atteindre le bon état.

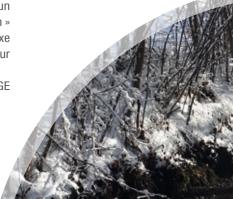
Nous sommes régis par le SDAGE **Rhône Méditerranée**.

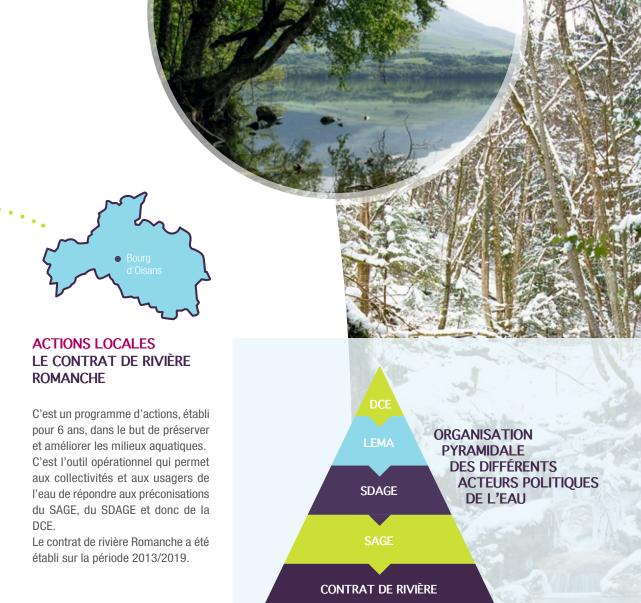


#### PLANIFICATION TERRITORIALE LE SAGE DRAC-ROMANCHE

Chaque territoire ayant ses spécificités (plaine, montagne), on met en œuvre des **SAGE\*** sur de plus petits bassins hydrographiques.

**Déclinaison** du SDAGE à une échelle plus **locale**, il vise à **concilier** les usages et la préservation de l'eau. C'est un document de **planification**, élaboré collectivement par les acteurs locaux et doté d'une portée juridique. Nous faisons partie du **SAGE Drac-Romanche**.





\*SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

\*SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.



# **ZOOM SUR**

# LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU (DCE)

A travers la Directive Cadre sur l'Eau adoptée en 2000, l'Europe incite les pays européens à faire un effort aujourd'hui, pour que demain, nous puissions retrouver des rivières où la vie se développe et dont l'eau sera facilement potabilisable et utilisable par tous.

## Atteindre « le bon état des eaux »

La DCE a pour objectif majeur « le bon état des eaux » et la nondégradation de l'existant, en prenant comme échelle les masses d'eau\*.

Pour les masses d'eau de surface (rivières, lacs, étangs, eaux littorales et estuariennes), l'état global est noté par l'intermédiaire de 2 critères : l'écologie et la chimie. Le « bon état » est atteint lorsque sont simultanément au moins bons l'état écologique et l'état chimique.

# Que met-on derrière bon état écologique et chimique ?

Pour évaluer l'état chimique, une liste de 41 polluants dangereux pour le milieu aquatique a été définie. Tous les polluants ont une valeur

seuil qu'il ne faut pas dépasser pour être en bon état.

L'état écologique est déterminé à l'aide d'éléments biologiques (espèces végétales et animales) et physicochimiques, traduisant la qualité du milieu.

Pour une masse d'eau souterraine (nappe), on évalue également l'état chimique, mais le critère écologique est remplacé par un critère quantitatif (les prélèvements ne doivent pas être supérieurs à la quantité d'eau qui entre).

L'état global se fixe sur le paramètre le plus déclassant : un seul paramètre ne respectant pas le bon état entraîne le déclassement de la masse d'eau.

L'application « Qualité des rivières » est disponible gratuitement sur smartphone et vous permet de suivre la qualité de vos cours d'eau.

# La « morphologie » des cours d'eau

caractéristiques physiques d'un cours d'eau (berges, lit, courant, continuité...). Même si elle n'est pas un critère direct d'évaluation, la « morphologie » reste un facteur primordial pour atteindre le bon état écologique. Elle détermine en grande partie la qualité et la diversité des habitats naturels indispensables à la présence de nombreuses espèces (voir aussi article page 6).

# La notion de bon état des eaux de surface ÉTAT ÉCOLOGIQUE TRÈS BON Bon Moyen Médiocre MAUVAIS

<sup>\*</sup>masse d'eau : une masse d'eau est une portion de cours d'eau, d'un lac, d'une nappe, d'une zone côtière,... homogène du point de vue de la géologie, morphologie, hydrologie, salinité,...

# LE CONTRAT DE RIVIÈRE

# À MI-PARCOURS

Quatre ans après la signature du contrat de rivière (23 septembre 2013), il est temps d'établir un premier bilan de la démarche et des actions réalisées ou non, afin d'orienter au mieux notre travail pour les deux prochaines années.

Au total, c'est 64 M€ qui ont été investis sur le bassin pour la préservation de l'eau et la restauration et des milieux aquatiques, par les différents maîtres d'ouvrages. Plus de 6 M€ d'aides\* ont été apportées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, l'Etat et EDF (dans le cadre de la convention EDF/ CLE).

\*Montant estimatif ; en cours de validation

Gérer les risques innondation 86%

Améliorer la qualité de l'eau

47 M€

En bref :

150 actions

26% terminées

63% en cours

59 % des 109M€ d'investissement inscrits mobilisés (soit environ 64 M€)

60%

Préserver
et restaurer
les milieux
aquatiques

Préserver la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable

19M€

Renforcer la gestion locale de l'eau

3M€



Les rivieres sont des milleux neterogenes, dynamiques et mobiles. Elles peuvent nous rendre de nombreux services à condition d'être en bon état.

∧ Ruisseau des Moulins avant

Le « bon état » d'un cours d'eau dépend de plusieurs facteurs (voir page 4). Pour qu'un cours d'eau soit attractif pour de nombreuses espèces de poissons et invertébrés, une bonne qualité chimique de l'eau est nécessaire. Mais pas seulement. La structure physique du cours d'eau joue également un grand rôle. Certains aménagements tels que la chenalisation\* ou la mise en place de protections de berge non naturelles altèrent la morphologie du milieu et diminue la capacité d'accueil pour la faune et la flore. Autrement dit, le contenant est aussi important que le contenu.

Travailler sur le milieu physique, sur la morphologie, c'est **restaurer** un cours d'eau.

C'est ce qui a été engagé par les communes de Cholonge et Saint Théoffrey sur le ruisseau des Moulins (également appelé ruisseau de Pré Epaule). Situé sur le plateau Matheysin, c'est l'un des tributaires du lac de Petichet. Ce cours d'eau était identifié comme ayant un fort potentiel pour la reproduction de la truite. Néanmoins, quelques travaux étaient nécessaires.

Non entretenus depuis plusieurs années, le ruisseau était par endroit recouvert par la végétation et complétement invisible. En 2015 et 2016, des opérations de réouvertures ont été réalisées par l'ONF dans le cadre de chantiers Prodepare\*. Afin de poursuivre la restauration, d'autres actions, telles que l'aménagement

et l'effacement d'ouvrages transversaux (seuils, buses, anciens barrages,...), pourraient être envisagées.

Ces travaux ont été financés par les communes, la communauté de communes de la Matheysine et EDF via la convention EDF/CLE.

<sup>\*</sup>Chenalisation : Action qui consiste à modifier la morphologie d'un cours d'eau pour le rendre plus rectiligne. Appelée aussi rectification ou recalibrage

<sup>\*</sup>Prodepare : Programme Départemental d'insertion Par l'Environnement.

#### **UNE ÉTUDE POUR**

MIEUX GÉRER LES SÉDIMENTS

Blocs, rochers, graviers, galets, limon,... autant d'éléments que charrient les cours d'eau et qui représentent pour l'Homme à la fois une menace et une ressource.

Le transport des matériaux par les cours d'eau est appelé transport solide ou transport sédimentaire. Il contribue au bon état écologique des eaux et de nombreuses espèces aquatiques en dépendent. Néanmoins, le mauvais équilibre sédimentaire d'une rivière peut entraîner différents problèmes tels que l'augmentation du risque de crue (matériaux en excès donc dépôt) ou déchaussement d'ouvrages d'arts (matériaux en déficit donc érosion). Dans la mesure où les rivières servent à plusieurs usages, il convient donc de gérer les sédiments.

Le contrat de rivière Romanche a lancé une étude afin de définir un plan de gestion du transport solide sur l'amont de son bassin, jusqu'à la confluence Romanche-Eau d'Olle.

Le bureau d'études réalise pour commencer un état des lieux. On analyse les cours d'eau pour répondre à diverses questions telles que « D'où proviennent les matériaux ? Où sont-ils stockés ? Quels sont les volumes charriés ? Les secteurs à risques ? Où sont situés les enjeux ?... »

Au terme du diagnostic, il propose les orientations de gestion par secteur et définit précisément les tronçons à préserver, à surveiller ou sur lesquels intervenir ainsi que les ouvrages à reprendre ou à conforter.

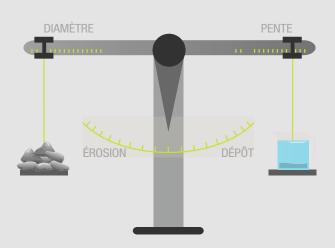
Cette étude réalisée par Hydrétudes est financée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le SACO.



#### **BALANCE DE LANE**

La balance de Lane montre que toute rivière cherche son équilibre entre la quantité de sédiment et le débit de l'eau. Dans les zones de fortes pentes, le cours d'eau se charge en sédiments. A l'inverse, lorsque la pente diminue, les matériaux se déposent.

Le profil d'une rivière est stable quand il existe un équilibre entre les sédiments qui partent et ceux qui se déposent.



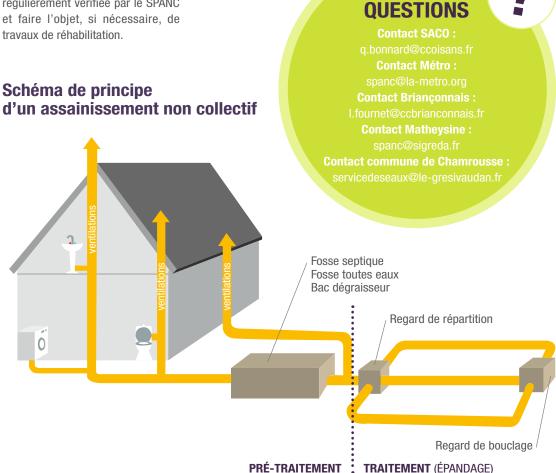
# LE SPANC - KÉSAKO ?

Dans une commune, les zonages d'assainissement définissent les habitations raccordables au réseau de collecte des eaux usées (sales), qui sont ensuite acheminées et traitées dans une station d'épuration. Certains logements isolés ne peuvent pas être raccordés et doivent disposer d'un assainissement individuel, ou non collectif (une fosse septique suivi d'un système de traitement par exemple).

Ces installations peuvent présenter un risque pour la santé ou l'environnement si elles sont défectueuses, mal installées ou mal entretenues. C'est pourquoi l'installation doit être régulièrement vérifiée par le SPANC et faire l'objet, si nécessaire, de trayaux de réhabilitation. Le SPANC est le Service Public d'Assainissement Non Collectif. C'est lui qui contrôle et veille au bon fonctionnement de ces installations. Ce service est proposé par le SACO en Oisans et, en fonction des territoires, par la Métropole de Grenoble, le SIGREDA, la communauté de communes du Briançonnais, etc...

Les règles d'installation varient en fonction de la nature du sol, de l'environnement, du règlement de chaque intercommunalité.... De la même manière que les usagers du réseau public de collecte paient une redevance spécifique, les propriétaires d'habitation équipée d'une installation d'assainissement non collectif doivent s'acquitter de frais particuliers destinés à financer les charges du SPANC. Chaque habitation est contrôlée au minimum une fois tous les dix ans. Les refuges et restaurants d'altitude s'équipent également de système d'assainissement individuel.

**DES** 





LE CHABOT

COTTUS GOBIO



Ordre : ..........Scorpaeniforme Famille : .......Cottidae Genre : ........Cottus

Taille :..............10 à 15 cm Poids : ............10 à 15 g

Le chabot est un petit poisson, de 10-15 cm de long. Il a la forme d'une massue : une grosse tête, des lèvres épaisses et deux nageoires pectorales en forme d'éventail qui le rendent facilement identifiable. Son corps semble lisse parce qu'il est recouvert de minuscules écailles. Ses couleurs varient entre le noir, le brun, le jaune et le beige.

L'endroit rêvé pour le chabot est un cours d'eau froid, rapide, bien oxygéné et peu profond. Mauvais nageur, il bouge peu et vit caché, camouflé au fond des ruisseaux. Il ne possède pas de vessie natatoire\*. Le chabot est carnivore. C'est la nuit qu'il chasse les animaux de fond de ruisseau : mollusques, vers, larves d'insectes, et même des œufs et alevins de truite. La vengeance des truites sera d'engloutir les chabots une fois devenus adultes. Œil pour œil, dent pour dent !

Sa technique de pêche est l'aspiration des proies qui passent à sa portée.

Tous les ans le mâle construit une frayère (sorte de petit nid réalisé dans le fond du ruisseau par le dégagement de graviers, sable...).

La femelle vient y pondre 100 à 300 œufs de 2,5 mm qui forment une masse collante. Pendant 3 à 4 semaines, le mâle surveillera ses œufs, jusqu'à éclosion. Il n'hésitera pas à s'engager dans un combat contre les curieux et les intrus pour les protéger.

\*Vessie natatoire : sac rempli de gaz qui permet aux poissons de flotter à la profondeur qu'ils souhaitent



Laboratoire d'Allemont

romanche 10

# CONTRÔLER L'EAU

### **AVANT DE LA DISTRIBUER**

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent par l'Agence Régionale de Santé (ARS), destiné à en garantir la sécurité sanitaire. Plusieurs fois par an, l'ARS réalise des prélèvements d'eau dans toutes les communes. Les réglementations européennes et françaises imposent de rechercher un grand nombre de substances dans les eaux tels que les nitrates, les pesticides, le plomb ou encore la présence de micro-organismes.

En 2012, une pollution bactériologique de l'eau du captage des Sagnes supérieures a entraîné plusieurs cas de gastroentérite sur la commune d'Allemont. Pour éviter qu'un tel événement se reproduise, les élus ont décidé de s'équiper d'un laboratoire d'analyses. Situé dans les locaux des services techniques, le laboratoire se compose d'incubateurs et d'une lampe UV et nécessite quelques accessoires supplémentaires comme des flacons, des réactifs, etc...

Depuis son installation, c'est le fontainier de la commune, Christophe

Primat, qui en est responsable. Il a l'importante tâche de contrôler la qualité de l'eau de tous les captages de la commune tous les mois. La méthode employée, le test IDEXX Colilert, détecte simultanément les coliformes\* totaux et Escherichia coli dans l'eau, avec des résultats en 24 heures.

Ces analyses sont complémentaires de celles effectuées par l'ARS et sont disponibles sur le site de la mairie <a href="http://www.allemont.fr/eau">http://www.allemont.fr/eau</a>.

\*coliformes : groupes de bactéries que l'on retrouve dans l'environnement et les intestins des mammifères.

#### **ESCHERICHIA COLI (E. COLI)**

C'est une bactérie qui s'établit dans le tube digestif de l'homme et des animaux à sang chaud. La majorité des souches de E. coli sont inoffensives, quelques-unes seulement sont pathogènes. La présence d'E. coli dans de l'eau indique une contamination récente par des matières fécales, et peut être responsable de maladies comme les diarrhées.

Pour retrouver les résultats des analyses sur votre commune : <a href="http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable">http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable</a>

 Support quanti-tray permet de déterminer le nombre de coliformes





Niché au cœur de l'Oisans, le musée EDF Hydrélec est LE musée de l'hydroélectricité en France. Entièrement rénové en 2014, il permet aux visiteurs de découvrir l'épopée de l'énergie hydroélectrique dans une nouvelle scénographie mêlant des objets de collection uniques et des outils multimédia.

Sur une surface de 900m<sup>2</sup> répartis sur trois niveaux, le parcours permanent présente l'hydroélectricité sous ses multiples facettes : historique, technique, scientifique, mais aussi humaine et sociétale. La visite commence par un voyage entre passé et présent. L'histoire de l'hydroélectricité est retracée grâce à des maquettes, des films et des expériences ludiques. Plus on descend les étages et plus on entre au cœur de la production parmi les machines. Conduite forcée, turbine. alternateur... la salle des matériels permet de se familiariser avec les différents organes d'une centrale. On peut par exemple y observer une magnifique turbine Pelton. Le dernier niveau. la salle des machines. présente une reconstitution d'une centrale des années 20-30.

La majeure partie des collections du Musée EDF Hydrélec est issue du patrimoine EDF de l'arc alpin depuis le début du 20ème siècle jusqu'à nos jours. L'objet le plus ancien remonte à 1835.

Le Musée EDF Hydrélec c'est aussi l'occasion de conjuguer la science et les arts, de rendre hommage aux inventeurs, de regarder l'eau ou l'électricité à la loupe, de découvrir des objets de collection... Tant d'approches différentes proposées au fil d'expositions temporaires. Une histoire industrielle.

scientifique et technique à découvrir seul ou en famille.

#### **COORDONNÉES**

#### MUSÉE EDF HYDRÉLEC

Route du Lac – le Verney 38114 VAUJANY FRANCE

+33 (0)4 76 80 78 00

musee-edf-hydrelec.com

Fermé le lundi

11 romanche

# 

#### Horizontal

- Un des deux «états» qui permet de noter la qualité de l'eau
- 2. Programme de chantiers d'insertion par l'environnement
- 3. Le C de SPANC
- 4. Musée sur le thème de l'hydroélectricité situé à Vaujany
- 5. Ensemble de blocs, graviers, limons... charriés par le cours d'eau

#### Vertical

- 1. Autre mot pour parler de chenalisation
- 2. Groupe de bactéries présent dans l'intestin
- 3. Le chabot fait partie de cette famille
- 4. Nom d'une rivière et titre de cette revue
- 5. Plan de gestion du bassin Rhône Méditerranée Corse

Réponse Horizontal 1. Chimique 2. Prodepare 3. Collectif 4. Hydrélec 5. Sédiment Vertical 1. Recalibrage 2. Coltforme 3. Cottidae 4. Romanche 5. Sédiment

#### Pour nous contacter:

Maud Balme: m.balme@ccoisans.fr Lucille Delacour: l.delacour@ccoisans.fr Contrat de rivière Romanche / SACO 2, chemin Château Gagnière BP50 – 38520 Bourg d'Oisans

#### ROMANCHE Une publication du Contrat de rivière Romanche

N°4 - MARS 2018

Directeur de la publication : Gilles Strappazzon, Président du Comité de rivière Romanche Comité de rédaction : Lucille Delacour, Maud Balme Mise en page : polartgraphic.fr Impression :Imprimerie



Tirage : 18 000 exemplaires Crédits photos : Contrat de rivière Romanche, Yannick Ledoré, Paul Engelmann

#### Les communes du contrat de rivière Romanche

ALLEMONT

**AURIS** 

**BESSE** 

LE BOURG-D'OISANS

**BRIÉ-ET-ANGONNES** 

CHAMP-SUR-DRAC

**CHAMROUSSE** 

**CHOLONGE** 

CLAVANS-EN-HAUT-OISANS

LE FRENEY-D'OISANS

LA GARDE

HUEZ

**JARRIE** 

LAFFREY

LIVET-ET-GAVET

**MIZOEN** 

**MONTCHABOUD** 

LA MORTE

LES 2 ALPES

NOTRE-DAME-DE-MÉSAGE

ORNON

**OULLES** 

**OZ-EN-OISANS** 

SAINT-BARTHELEMY-DE-

**SÉCHILIENNE** 

SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS

SAINT-PIERRE-DE-MÉSAGE

SAINT-THÉOFFREY

SÉCHILIENNE

VAUJANY

VAULNAVEYS-LE-BAS

VAULNAVEYS-LE-HAUT

VILLARD-NOTRE-DAME

VILLARD-RECULAS

VILLARD-REYMOND

**VIZILLE** 

LA GRAVE

VILLAR D'ARÊNE

SAINT-COLOMBAN-DES-

**VILLARDS** 

SAINT-SORLIN-D'ARVES









